

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT

N° CF1880

présenté par
Mme Hamelet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--